

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 10 892 940 Euros
Divisé en : 8.714.352 actions de 1,25 Euros
Siège social : 1ère Avenue 2065 M L.I.D. 06516 CARROS
417 350 311 R.C.S. GRASSE

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES
SOU MIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES
ACTIONNAIRES DU 15 JUIN 2010**

En application des articles 241-1 à 241-6 du règlement général de l'AMF, le présent document a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions par Virbac S.A. de ses propres actions qui sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010.

1. Date de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à autoriser le programme de rachat

Le programme de rachat sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire de Virbac S.A. du 15 juin 2010.

2. Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur

Au 31 mars 2010, le capital de la société se compose de 8 714 352 actions, dont 35 460 actions sont détenues par Virbac S.A, ce qui représente 0,41% du capital.

3. Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 31 mars 2010

Au 31 mars 2010, les actions autos-détenues par Virbac S.A. sont affectées aux objectifs suivants :

- 27 600 actions sont affectées aux plans d'attribution d'actions de performance destinés à certains salariés dirigeants consentis en 2006, 2007, 2008 et 2009, soit 0,32% du capital,
- 7 860 actions sont affectées au contrat d'animation de marché en vigueur avec la société Exane BNP Paribas, soit 0,09% du capital.

4. Objectifs du nouveau programme de rachat

Dans le cadre du programme de rachat d'actions qui fait l'objet de la seizième résolution soumise au vote de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2010, les objectifs poursuivis par Virbac S.A. sont :

- d'assurer la liquidité ou animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- de procéder à des attributions d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du code de commerce.

Le programme ne prévoit aucune annulation de titres.

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital et prix maximum d'achat

Les titres visés par le présent descriptif sont des actions Virbac S.A. cotées au compartiment B d'Euronext Paris – Code ISIN FR 0000031577.

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra pas excéder 5% du nombre total d'actions composant le capital de la société, soit 435 717 actions en date du 31 mars 2010.

Sur la base du prix maximal de rachat de 110 euros par action fixé par la seizième résolution soumise au vote de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2010, cela représente un investissement maximal théorique de 47 928 870 euros.

Cette limite est susceptible d'évoluer en cas d'opérations affectant le capital social.

Compte tenu :

- des 35 460 actions (soit 0,41% du capital) déjà détenues, directement ou indirectement au sens de l'article L.225-10 du code de commerce, par Virbac S.A. au 31 mars 2010,
 - des 8 714 352 actions composant le capital social de la société au 31 mars 2010,
- le rachat ne pourrait porter, à ce jour, que sur 400 257 actions (4,59% du capital), soit un montant de 44 028 270 euros sur la base du prix maximum d'achat fixé à 110 euros par action.

6. Durée du programme de rachat

Sous réserve de l'approbation de la seizième résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, et conformément à l'article L.225-209 du code de commerce, le présent programme est autorisé pour une durée de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 juin 2010, soit jusqu'au 15 décembre 2011.

7. Opérations effectuées dans la cadre du précédent programme de rachat

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} mars 2009 au 31 mars 2010.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 mars 2010	0,41%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2010	35 460
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2010	2 209 440
Valeur de marché du portefeuille au 31 mars 2010	2 780 064

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2010			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Achats à terme	Ventes à terme
Nombre de titres	109 816	167 453				
Échéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen des transactions*	63,36	63,35				
Prix d'exercice moyen **	49,27	13,06	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants	6 855 796,79	7 946 334,47				

* Concerne les opérations effectuées au comptant

** Prix d'exercice moyen des options exercées

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

Ce descriptif a été transmis à l'AMF. Il est disponible gratuitement au siège social de la société :

1ère Avenue

2065 M L.I.D.

06516 CARROS

ainsi que sur le site de Virbac (www.virbac.com).